

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « épanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 2 mai 2011  
Séance du 12 avril 2011

## 10 Grange à musique – convention d'objectifs tripartite

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, CABARET,  
Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM  
BEAUBRUN, LEMAIRE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, MAUPIN,  
SOKOLONSKI, MM. TAHI, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Mme PORAS

M. BOULHAMANE

M. SEGUIN

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUKHELIF

M. MACHU

Mme FEVRIER

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional de Picardie et la ville de Creil ont souhaité mettre en place une convention tripartite dans le cadre des activités régulières et du développement de la Grange à Musique, scène de musiques actuelles de la ville de Creil.

Cette convention d'objectifs a pour objet l'organisation sur la période 2011-2013 des modalités de partenariat entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional de Picardie et la Ville de Creil, dans le cadre de la politique artistique de la Grange à Musique, et l'aide à son rayonnement et son développement comme acteur fédérateur sur son territoire.

Cette convention cadre intègre pleinement la labellisation SMAC (Scène Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois.

Pouvoir à : Mme DINGIVAL  
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU  
Pouvoir à : Mme KOUACHI-MAHSAS  
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI  
Pouvoir à : M. TAHI



# maintenant !

La convention proposée précise les objectifs et actions de la Grange à Musique, pose les grands termes du fonctionnement du lieu et les modalités d'entente entre les trois partenaires.

Cette convention s'appuie sur les objectifs et missions de la Grange à Musique, à la fois clairs et partagés :

- Diffuser les œuvres et artistes inscrits sur les champs des musiques amplifiées et d'arts associés.
- Soutenir la création et favoriser la production d'œuvres nouvelles.
- Accompagner les pratiques artistiques (professionnelles et amateurs).
- Sensibiliser la population à ces esthétiques.
- S'inscrire dans une démarche de développement local
- Accueillir des artistes amateurs pour des répétitions accompagnées ou non.
- Mettre à disposition la salle, pour des répétitions / résidences d'artistes professionnels et du matériel, en cohérence avec le projet artistique.
- Mettre à disposition le lieu à d'autres organisateurs.
- Accueillir des résidences artistiques.

Ces actions, entre autres, contribueront au développement des pratiques artistiques et culturelles liées aux musiques amplifiées et à l'art associé, comme outil d'éducation et de cohésion sociale.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer la dite convention.

Vous êtes appelés à voter

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits,

Vu l'avis de la commission épanouissement du citoyen et jeunesse du 12 avril 2011,

Considérant la nécessité de développer des pratiques artistiques et culturelles comme outil d'éducation et de cohésion sociale,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Les membres des groupes « Avec Creil, pour tous » et « Rassembler pour réussir Creil » ne prennent pas part au vote.

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional de Picardie et la ville de Creil concernant la Grange à musique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

09 MAI 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 11 MAI 20

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en Sous-Préfecture le... 11.05.11  
et publication en notification le... 16.05.11  
CREIL, le... 16.05.11...  
LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**Creil**  
OISE-PICARDIE

